

DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO

OBJECTIF Réduire le trafic automobile et la pollution atmosphérique qu'il génère.

Document Source

PPA 2016-2020 - Action B4

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité active)

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action



DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le secteur des transports est responsable d'une part prépondérante de la pollution atmosphérique aux oxydes d'azote et aux particules. La part modale des déplacements en vélo est relativement faible alors qu'environ 50% des trajets quotidiens font moins de 3 km.

Les services de l'État et les collectivités s'associent afin de proposer des actions favorisant l'usage du vélo. La mairie de Toulouse a mis en place, depuis le 16 novembre 2007, un système de location de vélos en libre-service (VélÔToulouse).

Entre 2008 et 2015, 113 km d'infrastructures cyclables ont été créés ou mises aux normes portant le total à 550 km, auxquelles il faut ajouter la poursuite du jalonnement du réseau vert..

À cela s'ajoute la mise en œuvre d'un réseau de voies à vitesse apaisée (zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes), la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30, l'ouverture d'un parc de stationnement à la gare Matabiau et au parking Capitole, de parcs de stationnement à proximité de stations de métro, la formation à la pratique du vélo aux élèves de CM1 / CM2, des aides à l'achat de vélos à assistance électrique, la définition d'un calculateur d'itinéraires cyclables (GéoVélo) ou encore l'organisation de randos-vélos.

Cette action vise donc à développer les continuités cyclables, mettre aux normes le réseau existant et développer des services aux cyclistes

(stationnement, locations, aide à la pratique, sensibilisation à la sécurité routière, communication...).

Partenaires associés

- Intercommunalités et communes
- Conseil Régional
- Maison du Vélo
- Associations d'usagers du vélo
- Conseil départemental 31



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2016-2020

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Schéma directeur cyclable d'agglomération
- Schémas directeurs cyclables de chaque EPCI
- Aménagement d'infrastructures cyclables performantes
- Proposition de services vélo
- Politique de communication / sensibilisation

FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

L'évaluation de la politique cyclable n'est pas disponible pour le moment, la principale difficulté consistant à connaître la fréquentation des aménagements et à identifier les modalités de déplacement des usagers actuels du réseau vélo avant que ce dernier ne soit mis en place. En 2021, il est prévu l'installation de compteurs de fréquentation et l'élaboration d'une méthode d'évaluation par Tisséo Collectivités et Atmo Occitanie.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de km d'aménagements cyclables créés en Toulouse Métropole

Nombre de cyclistes par itinéraire (comptages)

Nombre de places de stationnement dédié

	Nombre de km d'aménagements cyclables créés		Nombre de places de stationnement dédié		
	2016	2019	2016	2018	2019
Toulouse Métropole	593,5 km + 314,5 km de réseau vert	603 km de réseau cyclable + 308 km de réseau vert	696 places dans parcs à accès réglementés (Tisséo) ; 1078 places en parc ouvrage dont 678 à la gare de Matabiau et 400 au capitole ; 3839 places en voirie	884 places vélo dans les PEM dont 796 places dans parcs à accès réglementés ; 1078 places en parc ouvrage dont 678 à la gare de Matabiau et 400 au capitole ; 3839 places en voirie	8 300 places sur voirie, 934 places aux pôles d'échange, 845 places aux abords des gares SNCF, 580 dans les parcs en ouvrage
Sicoval		102,2 km de réseau cyclable + 340 km de réseau vert			40 zones de stationnement, soit plus de 520 places sur voirie
Muretain Agglo		138 km de réseau cyclable			794 places

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité 

Le schéma directeur cyclable d'agglomération a été approuvé en décembre 2019. Son élaboration entre les partenaires concernés a été coordonnée par Tisséo Collectivités.

En déclinaison de ce schéma de planification des infrastructures, chacune des collectivités doit réaliser les aménagements cyclables prévus sur son territoire entre 2020 et 2030.

Actions de la Feuille de Route associées à l'action B4

N°	Action(s)	Pilote(s)
27	Définition puis mise en œuvre du schéma directeur cyclable	Tisséo
28	Plan Vélo de Toulouse Métropole	Toulouse Métropole
29	Mise en œuvre du Schéma directeur cyclable du Sicoval 2017-2019	SICOVAL
40	Création et animation de la Communauté des modes actifs et de la glisse urbaine sur les ZAC d'Enova Labège et du Parc technologique du canal	SICOVAL
54	Plan de jalonnement vélo	Muretain Agglo
55	Promotion de la pratique du vélo « Pignon sur rue »	Muretain Agglo
57	Accompagnement des nouvelles pratiques de déplacement avec la création d'un poste de conseiller mobilité	Muretain Agglo
58	Maîtrise des déplacements hospitaliers par la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour le personnel	CHU Toulouse
59	Accompagnement au Développement des Mobilités Actives en Sicoval (ADMAS)	SICOVAL
64	Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique	Toulouse Métropole
69	Eco-chèque mobilité - Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique	Région Occitanie
71	Etude pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes	CC Coteaux du Girou